

LA COMMUNE RECRUTE

des agents recenseurs

DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT, LA COMMUNE RECRUTE 6 AGENTS RECENSEURS EN CDD

TÂCHES À RÉALISER

L'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser sur un secteur préétabli (environ 200 logements) et devra réaliser les tâches suivantes :

- Effectuer une tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur ;
- Déposer les documents du recensement en incitant les habitants à répondre par internet, collecter les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis ;
- Maintenir à jour son carnet de tournée tout au long de la collecte ;
- Rendre régulièrement compte de l'avancement de son travail au coordonnateur et faire part rapidement des difficultés rencontrées ;
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis ;
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Être disponible (journée, heures de repas, soirée, samedi), dynamique, tenace et motivé.
- Faire preuve d'initiative (demande de renseignements chez les voisins, etc.).
- Disposer de bonnes capacités relationnelles : l'agent recenseur



doit être à l'aise dans les contacts avec la population.

- Faire preuve de neutralité, de **discretion et de confidentialité** (respect du secret des informations récoltées).
- Être méthodique et ordonné pour réussir sa collecte dans les délais.
- Disposer d'un moyen de locomotion et d'un téléphone portable.
- Avoir une bonne connaissance du territoire de la commune.

PÉRIODE DE TRAVAIL / HORAIRES

Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. L'agent recenseur bénéficiera d'une **formation préalable obligatoire**. Il devra être **disponible du lundi au samedi**, avoir **une large amplitude horaire** et ne pourra pas prendre de congés pendant toute la durée de la collecte. **Il organisera lui-même son temps de travail et ses horaires.**

FORMATION AUX MISSIONS D'AGENT RECENSEUR

Les candidats retenus participeront à **deux demi-journées de formation au contexte et à la méthodologie INSEE du recensement de la population** (dates déterminées ultérieurement) et à **une journée pour la tournée de reconnaissance** (début janvier ; date à définir).

RÉMUNÉRATION

L'agent sera rémunéré au réel en fonction du nombre de questionnaires récoltés. Une délibération fixera ultérieurement le tarif.

Les personnes intéressées devront adresser une lettre de candidature et un C.V. avant le 31 octobre 2023 à :
Mairie de Saint Parres aux Tertres
2, rue Henri Berthelot
10410 Saint Parres aux Tertres